



AVIS DE RÈGLE

L'ÉTABLISSEMENT DES MODIFICATIONS À LA NORME MULTILATÉRALE 11-102 SUR LE RÉGIME DE PASSEPORT ET MODIFICATIONS DE L'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À NORME MULTILATÉRALE 11-102 SUR LE RÉGIME DE PASSEPORT

AINSI QUE LA MISE EN OEUVRE DES INSTRUCTIONS SUIVANTES :

- **L'INSTRUCTION GÉNÉRALE CANADIENNE 11-206 RELATIVE AU TRAITEMENT DES DEMANDES DE RÉVOCATION DE L'ÉTAT D'ÉMETTEUR ASSUJETTI;**
- **L'INSTRUCTION GÉNÉRALE CANADIENNE 11-207 RELATIVE AUX INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS POUR MANQUEMENT AUX OBLIGATIONS DE DÉPÔT ET À LEUR LEVÉE DANS PLUSIEURS TERRITOIRES;**
- **L'INSTRUCTION GÉNÉRALE CANADIENNE 12-202 RELATIVE À LA LEVÉE DE CERTAINES INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS;**
- **L'INSTRUCTION GÉNÉRALE CANADIENNE 12-203 RELATIVE AUX INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS LIMITÉES AUX DIRIGEANTS.**

Le 12 mai 2016, le ministre de la Justice a donné son consentement à l'établissement des textes énoncés ci-dessus, lesquelles entrent en vigueur le 23 juin 2016.

L'Instruction générale canadienne 12-202 relative à la *levée de certaines interdictions d'opérations* remplace l'actuelle Instruction générale canadienne 12-202 relative à la *levée des interdictions d'opérations prononcées en cas de non-conformité*, laquelle sera retirée le 23 juin 2016.

De même, l'Instruction générale canadienne 12-203 relative aux *interdictions d'opérations limitées aux dirigeants* remplace l'actuelle Instruction générale canadienne 12-203 relative aux *interdictions d'opérations prononcées pour manquement aux obligations d'information continue*, laquelle sera également retirée le 23 juin 2016.